

## FORMATION S'INSTALLER PAYSAN « Choisir ses statuts et s'approprier le chiffrage de son projet »

**Dates :** jeudi 29 et vendredi 30 mars, jeudi 5 et vendredi 6 avril

**2018 Horaires :** 9h – 12h30 et 13h30 – 17h00

**Lieu :** Limoges ou Uzerche

**Public :** porteurs de projet d'installation agricole ou jeunes installés en réflexion sur le choix des statuts et souhaitant maîtriser le chiffrage de leur projet

**Repas :** repas partagé tiré du sac.

### *Objectif de la formation :*

**Vous avez un projet d'installation ou de diversification et vous souhaitez mieux comprendre les différents statuts et gagner en autonomie dans le chiffrage de votre projet ?**

L'objectif de cette formation est de :

- vous donner les informations relatives aux statuts juridiques, fiscaux et sociaux d'une exploitation agricole et de vous aider à envisager les différents choix et leurs conséquences ;
- vous apporter des connaissances et des compétences utiles pour mieux comprendre l'étude de faisabilité de votre projet et apprendre à maîtriser les outils de gestion prévisionnelle pour le construire (plan d'investissements, de financement, chiffrage de l'activité, etc.).

### *Intervenante :*

Josiane Betton, Formatrice et consultante en création et gestion d'entreprise

**N'hésitez pas à venir avec vos chiffres (actuels ou prévisionnels) à la formation et à préparer vos questions !**

### *Programme des journées*

**Journée 1 : Les préalables au chiffrage d'un projet : les statuts**  
Avoir une vue d'ensemble des statuts juridiques et des options possibles

- L'entreprise individuelle (EI, EIRL)
- Les sociétés en agriculture
- Les choix juridiques
- Les statuts juridiques possibles (individuel ou société) et leur incidence sur la fiscalité ou les cotisations sociales
- Incidence du choix du statut juridique sur la fiscalité ou sur les cotisations sociales
- Incidence du choix du statut fiscal sur le statut juridique et/ou social...
- Relation entre le chiffrage de projet et les statuts

**Journée 2 : Connaître les obligations et options possibles au niveau fiscal et social.**

- L'imposition des revenus agricoles (différents régimes, impôts sur les sociétés)
- Connaître les obligations et options possibles au niveau fiscal : calcul de l'imposition des revenus agricoles, le fonctionnement de la TVA, les autres impôts et taxes...
- Connaître les obligations sociales de l'entreprise agricole : la MSA et le calcul des cotisations sociales, les différents statuts sociaux et leurs conséquences (droits à la retraite, risques pris par l'entrepreneur...)
- Les autres assurances liées à l'activité

### **Journée 3 : Chiffrer son projet et gérer ses financements**

- Apprendre à chiffrer son activité à venir, en fonction de ses objectifs et de ses contraintes.
  - Se poser les bonnes questions sur les productions envisagées : marges, temps de travail, stocks nécessaires
  - Apprendre à faire le lien entre son temps de travail et son objectif de rémunération
- Comprendre et gérer son plan de financement
  - Prévoir les investissements (nature, opportunités, amortissements) et le besoin en fonds de roulement
  - Maîtriser et gérer les financements : autofinancement, emprunts, garanties, subventions...

### **Journée 4 : Construire les documents de gestion prévisionnelle**

- Réaliser son budget prévisionnel, avec les documents comptables.
  - Etablir son budget prévisionnel : charges et produits liés aux activités
  - Anticiper et gérer sa trésorerie : estimer les recettes et dépenses courantes et exceptionnelles, estimer les prélèvements et apports privés.
- Apprendre à évaluer les risques de son projet
  - Comprendre et apprendre à choisir les risques pris : productions, investissements, endettement, garanties, clientèle
  - Les bases de la gestion de financements : comment avancer l'argent, anticiper son plan de trésorerie (subventions, emprunts, autofinancement, dettes...)

### *Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations*

Cette formation est financée par Vivéa, fonds de formation auquel cotisent les agriculteurs et les cotisants solidaires. Elles sont parfois co-financées (par le Feader (Europe), le Conseil Régional, la Datar Massif Central (Etat/Région)...)

Les formations sont destinées en **priorité aux agriculteurs, conjoints collaborateurs, aux cotisants solidaires et aux porteurs de projet inscrits au Point Info Installation.**

**Tarifs et prises en charge :**

**Gratuité pour les personnes éligibles Vivéa.**

**Pour les personnes non éligibles Vivéa, nous contacter.**

Les inscrits **s'engagent** à être présent pendant les quatre jours de formations. Pour des questions d'assurance, **l'adhésion 2018 à l'ADEAR Limousin est requise.**

Pour permettre une **bonne organisation et éviter l'annulation**, merci de **vous inscrire dans les délais** en nous envoyant le bulletin d'inscription ci-joint.

**Pour plus d'informations :**

Marion, ADEAR Limousin

05 87 50 41 03 / [adear.lim@gmail.com](mailto:adear.lim@gmail.com)



ADEAR – Association pour le développement de  
l'emploi agricole et rural

Safran - 2 avenue Georges Guingouin  
CS 80912 Panazol – 87 017 LIMOGES  
Tel: 05 87 50 41 03 |

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### Formation « Choisir ses statuts et s'appropriier le chiffrage de son projet »

Nom : ..... Prénom : .....  
Téléphone : ..... E-mail : .....  
Adresse : .....  
.....

#### Statut pour la formation :

- Agriculteur/trice ou conjoint(e) collaborateur/trice
- Cotisant solidaire
- Porteur de projet inscrit au Point Info Installation
- Autre :

#### Formalités d'inscription :

- Je joins à ce courrier une attestation MSA ou une attestation du Point Info Installation
- Je viendrais le 1<sup>er</sup> jour de formation avec l'attestation

**A renvoyer avant le 6 mars 2018**

#### Par courrier :

ADEAR

Safran - 2 avenue Georges Guingouin  
CS 80912 Panazol – 87 017 LIMOGES

#### Par email :

[adear.lim@gmail.com](mailto:adear.lim@gmail.com)

